Aide aux victimes : permanence associatives, psychologiques et sociales dans les commissariats de Police

Des permanence associatives, psychologiques et sociales se tiennent dans certains commissariat du département pour accompagner les victimes.

Vous trouverez ci-dessous la liste des postes de police concernés :

Commissariat de Lille :

Adresse: 19 rue de Marquillies Tel: 03 20 62 47 47

- L'Association Intercommunale d'aide aux Victimes et de Médiation (AIVM) tient une permanence tous les jours de 09h00 à 12h00.
- Une cellule de soutien psychologique est ouverte du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Commissariat de Roubaix :

Adresse: 72-74 boulevard de Belfort Tel: 03 20 81 35 35

- Le Service Intercommunal d'Aide aux Victimes (SIAVIC) tient une permanence du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et le vendredi de 9h00 à 11h30.
- Une cellule de soutien psychologique est ouverte du lundi au jeudi de 8h30 à 12h45 et de 13h30 à 18h.
- Un travailleur social, détaché par la commune, est disponible pour vous rencontrer du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

Commissariat de Tourcoing :

Adresse : 6 rue de l'industrie Tel : 03 20 69 27 27

- Une cellule de soutien psychologique est ouverte du lundi au mercredi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 19h00 ainsi que le jeudi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00.
- Un travailleur social, détaché par la commune, est disponible pour vous rencontrer du lundi au vendredi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h30.

Commissariat de Cambrai :

Adresse: 6 rue Monseigneur Guerry Tel: 03 27 72 83 00

• L'Association pour la Justice, l'Accueil et la Réinsertion (AJAR) tient une permanence le lundi de 9h00 à 12h00 et le mercredi de 14h00 à 17h00.

Commissariat de Denain:

Adresse: boulevard du 8 Mai 1945 Tel: 03 27 38 17 17

 Le Service d'Aide aux Victimes d'Urgence (SAVU) tient une permanence le mercredi de 14h à 17h.

Commissariat de Valenciennes :

Adresse : avenue des Dentellières Tel : 03 27 28 28 28

• Le Service d'Aide aux Victimes d'Urgence (SAVU) tient une permanence les lundis et mardis de 9h à 12h et les mercredis et jeudis de 14h à 17h.